



LE DÉPARTEMENT
POLE SOCIAL

ARRÊTÉ
2023-ETSPH-003

**Portant la mise en œuvre de la nouvelle nomenclature
FINESS
Du FOYER DE VIE
situé 31 route de Saint François
73130 SAINT-MARTIN-SUR-LA-CHAMBRE**

Direction personnes âgées – personnes handicapées
Service Accueil en établissement PH et SAAD
CS 71 806
73018 CHAMBERY Cedex

Contact : Hanifa MCHINDA
☎ 04 79 60 28 86
✉ hanifa.mchinda@savoie.fr

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL,

- VU** Le code de l'action sociale et des familles – articles L.313-1 à L.313-9 relatifs aux autorisations, articles R.313-1 à R.313-10 relatifs aux dispositions générales des droits et obligations des établissements et services sociaux et médico-sociaux ; articles D.313-11 à D.313-14 relatifs aux contrôles de conformité des établissements ;
- VU** L'arrêté du Président du Conseil Départemental en date 13 mars 2008 portant renouvellement de l'autorisation du foyer de vie situé à SAINT-MARTIN-SUR-LA-CHAMBRE (73130) ;

Considérant l'instruction n° DRESS/DMSI/DGCS/2018/155 du 27 juin 2018 relative à la mise en œuvre dans le fichier national des établissements sanitaires et sociaux (FINESS) de la nouvelle nomenclature des établissements et services sociaux et médico-sociaux (ESSMS) accompagnant des personnes handicapées ou malades chroniques ;

Considérant la demande du gestionnaire en date du 19 janvier 2023 attestant de la nouvelle dénomination de la structure « FV LE BELLACHAT » ;

ARRÊTE

Article 1 - L'autorisation visée à l'article L.313-1 du code de l'action sociale et des familles délivrée à l'Association DELTHA Savoie pour le fonctionnement du Foyer de vie, 31 route de Saint François, 73130 SAINT-MARTIN-SUR-LA-CHAMBRE est modifiée par :

- le changement de dénomination de la structure « Foyer de vie » en « FV LE BELLACHAT » ;
- la mise en œuvre de la nomenclature.

Accusé de réception en préfecture
073-227300019-20230411-2023ETSPH-003-AR
Date de réception préfecture : 11/04/2023

Article 2 - Pour le calendrier des évaluations, la présente autorisation est rattachée à la date de renouvellement du FV pour une durée de 15 ans à compter du 13 mars 2008, soit le 13 mars 2023. Le renouvellement de l'autorisation, à l'issue des 15 ans, sera subordonné aux résultats de l'évaluation mentionnée à l'article L.312-8 du code de l'action sociale et des familles, dans les conditions prévues à l'article L.313 5 du même code.

Article 3 - Tout changement important dans l'activité, l'installation, l'organisation, la direction ou le fonctionnement de l'établissement par rapport aux caractéristiques prises en considération pour son autorisation devra être porté à la connaissance de l'autorité compétente selon l'article L.313-1. L'autorisation ne peut être cédée sans l'accord de l'autorité compétente concernée.

Article 4 - Ces modifications sont enregistrées au Fichier national des établissements sanitaires et sociaux (FINESS) selon les caractéristiques suivantes :

Entité juridique : DELTHA SAVOIE
Adresse : 134 Allée des Ateliers, 73250 SAINT-PIERRE-D'ALBIGNY
N° Finess : 730784816
Code statut : 61 – Ass.L.1901 R.U.P

Etablissement : FV LE BELLACHAT
Adresse : 31 route de Saint François, 73130 SAINT-MARTIN-SUR-LA-CHAMBRE
N° Finess : 730790417
Catégorie : 449 Etab. Accueil Non Médicalisé pour personnes handicapées (E.A.N.M)

Equipements sociaux :

Discipline		Clientèle	Capacité totale
965 – Accueil et accompagnement non médical Personnes handicapées	11* – Hébergement Complet Internat	117 – déficience intellectuelle	25

*dont 2 places d'accueil temporaire

Article 5 - Dans les deux mois de sa publication, le présent arrêté peut faire l'objet soit d'un recours gracieux devant l'autorité compétente, soit d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble.

Article 6 - Monsieur le Directeur général des services départementaux, Madame la Directrice générale adjointe du pôle social et Monsieur le Président de DELTHA SAVOIE sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- publié sur le site Internet du Département de la Savoie,
- affiché à la Mairie de la commune concernée.

CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

Pour le Président du Conseil Départemental,

Par délégalion,

13 AVR. 2023

Isabelle ROBERT
Secrétaire générale

CHAMBÉRY, le
Le Président,

11 AVR. 2023

Pour le
La Vice-présidente
déléguée

Corine WOLFF

Accusé de réception en préfecture
0732780019 20230411-2023ETSPH-003-AR
Date de réception en préfecture : 11/04/2023